

Ministère du Travail, du Développement des Ressources Humaines et de la Formation

Communiqué

COVID-19 : Plaintes et informations

Toutes les personnes ayant des plaintes concernant l'application des lois du travail peuvent, à partir du Lundi 15 Mars 2021, contacter les officiers du ministère de 9 heures à 16 heures sur les numéros suivants :

Régions	Numéros de téléphone
Nord	2072689/57853586/57630028
Port Louis	2072608/59266269/57622556
Est	2072686/59253132/54570748
Sud	2072664/58151080/57963389
Curepipe, Vacoas et Quatre Bornes	2072687/57552231/59119929
Rose Hill, Beau Bassin et Rivière Noire	2072685/57924616/57611062

En ce qui concerne les travailleurs migrants, les numéros de contact sont les suivants : 2072640 / 57391043 / 59488447

Pour les autres informations concernant les lois du travail, vous pouvez appeler les numéros suivants : **2072673 / 57727103 / 57602870 / 57813888**

Pour les plaintes ou les informations concernant la santé et la sécurité au travail, vous pouvez appeler les officiers sous-mentionnés :

Mr Y I A Cheddy - 2072739 /57507751
Mr Lekram Chimeea - 2072756 /57987589
Mr Vasant Rao Saccaram - 2072735 /57882006

Le ministère rappelle que vous pouvez aussi enregistrer votre plainte par e-mail à travers le « **Citizen Support Unit Portal** » sur l'adresse suivante : <https://www.csu.mu>

Le ministère traitera votre plainte ou votre demande d'information et vous informera des développements dans les meilleurs délais.

11 Mars 2021